

II

LA RENAISSANCE,

ADOLESCENCE TURBULENTE DU DUEL

Honneur et faux honneur

A la fin du moyen âge, le duel judiciaire a progressivement glissé vers le *duel d'honneur*, ainsi que ce fut le cas, en 1386, lors du duel entre Legris et Carrouges. Ce n'est qu'au XVI^e siècle, sous le règne de Henri II, que l'on assiste réellement aux derniers soubresauts des duels judiciaires. Son règne est précisément à la charnière entre les mentalités du Moyen-Âge et celles des temps modernes; il débute par un duel judiciaire, celui de Jarnac et de la Châtaigneraie pour lequel il donne son aval et à l'issue tragique duquel Henri II s'engage à ne plus permettre un seul duel judiciaire¹⁸, et il se termine tout aussi tragiquement puisque le dernier roi-chevalier lui-même trouve la mort à l'issue d'une joute contre Montgomery, douze ans plus tard, le 10 juillet 1559¹⁹.

En interdisant le duel judiciaire en 1547, Henri II n'a nullement exterminé le mal à la racine. En effet, si les duels judiciaires, bien organisés, bien orchestrés, sévèrement réglementés, quittent la lice, les *duels privés*, plus sanglants, non réglementés, gagnent du terrain et font de plus en plus parler d'eux. Un duel chasse l'autre. Mode rapportée par François I^{er} de ses guerres d'Italie, ces duels privés, qui ont pour mobiles de vagues affaires d'honneur, ou plus exactement des querelles d'honneur, vont proliférer au XVI^e siècle à partir des guerres de religion, pendant la régence de Catherine de Médicis et sous Henri III, du reste lui-même une fine lame. Pour le moindre écart de langage, une parole trop vive, un geste malencontreux, une querelle de famille, une vétille, on *demande réparation* ou *satisfaction*. Ainsi Saint-Phal et Bussy d'Amboise (cf. Les mignons de la cour de Henri III).

¹⁸ Chose surprenante, il fallut attendre le règne de Louis XIII et surtout la politique de fer de Richelieu contre les duels pour que soit effacé officiellement et définitivement des lois du royaume le duel judiciaire (édit de 1626).

¹⁹ Sur décision de la reine-mère Catherine de Médicis, les tournois furent à leur tour abolis en France.

LA RENAISSANCE, ADOLESCENCE TURBULENTE DU DUEL

Le duel privé n'est en fait qu'une variante de l'assassinat. Le défi solennel du duel judiciaire est remplacé par un simple *cartel* échangé sur-le-champ entre les deux protagonistes. A quoi bon attendre la décision du tribunal ? Leur *honneur* est bafoué; ils mettront leur *point d'honneur* à se faire justice eux-mêmes. Et cela coûtera moins cher qu'une procédure devant les tribunaux. Au pire, cela leur coûtera la vie, mais qu'importe ! Tout sera perdu, fors l'honneur...

Le duel n'oppose plus seulement les deux protagonistes. Les *parrains*, devenus *témoins* puis *seconds* et *tiers*, sont censés calmer le jeu; or, les voilà, eux aussi, flamberge au vent aux côtés du rôle principal.

« Pour peu qu'un homme fût connu d'un autre, il fallait qu'il entrât dans la dispute, et qu'il payât de sa personne, comme s'il avait été lui-même en colère. Il se sentait toujours honoré d'un tel choix et d'une préférence si flatteuse; et tel qui n'aurait pas voulu donner quatre pistoles à un homme pour le sauver de la potence, lui et toute sa famille, ne faisait aucune difficulté d'aller risquer pour lui mille fois sa vie »²⁰.

Nouvelle mode mise au goût du jour par les mignons de Henri III à partir de leur fameux duel du 27 avril 1578, ces duels de seconds ne disparaîtront que sous le règne de Louis XIV.

En dépit des mesures répressives prises par les rois, la France est victime d'une véritable duellomanie. Les *raffinés d'honneur* sévissent. Le port de l'arme n'étant ni contrôlé ni interdit, tout le monde ferraille : les nobles, les militaires (outrepasant les interdictions de leurs généraux !), les roturiers (par mimétisme). Montaigne, dans ses *Essais*, taxe de « vices et folies » cette manie des duels qui semble caractériser le goût français :

« Mettez trois François aux déserts de Libye, ils ne seront pas un mois ensemble sans se harceler et esgratigner ».

Le virus n'atteint pas, du reste, que la France. On assiste à une véritable contagion européenne. L'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, la Suède, la Hongrie... sont concernées. Un honnête homme se doit d'*obtenir satisfaction*, de sauver son honneur par les armes. On se bat n'importe où. En pleine rue. Au milieu d'une place. En plein jour. Ou la nuit, à la lueur d'une lanterne. On ne se cache pas. On ne craint pas les représailles.

Au XVI^e siècle, des expressions nouvelles foisonnent et font école. On se bat désormais en *duel* (1539) et non plus dans un combat singulier ou bataille; pour jeter son gant, on envoie un *cartel* (de l'italien carta/papier et cartello/affiche, 1527); on *porte*,

²⁰ MONTESQUIEU, *Lettres Persanes*, 1721.

pousse ou *allonge une botte* (de l'italien *botta/coup*, fin du XVI^e siècle); on s'initie au *coup de Jarnac* (*le falso manco* ou *coup de jarret*); quiconque refuse d'*aller sur le pré* est considéré comme lâche et méprisable; gare aux *spadassins* (de l'italien *spadaccino* et *spada/épée*, 1532) qui vous feront *tailler en marbre* s'ils vous cherchent querelle...

Tenue vestimentaire et armes de duel

Sous l'influence de la Renaissance italienne, on abandonne en France, dès la fin du XV^e siècle, les moeurs brutales du Moyen-Âge au profit d'un certain raffinement. L'apparition de l'arme à feu et son emploi généralisé ne nécessitent plus un harnachement aussi lourd qu'une armure. Il en est de même dans les rencontres. Exit l'encombrante cuirasse, mais aussi la lourde épée médiévale au tranchant pourtant infaillible. L'épée présente une garde simple, en croix. Certaines ont déjà des anneaux où le duelliste engage les doigts pour mieux tenir l'épée. Par ailleurs, l'influence de la Renaissance italienne va influencer non pas tant sur la richesse des matériaux que sur le travail artistique du fer ou de l'acier lui-même. On grave, on nielle, on damasquine. Les ciseleurs et les graveurs italiens, allemands et français rivalisent d'adresse, de recherche, de raffinement et d'élégance. La reine des épées est, à cette époque-là, celle de César Borgia. De facture italienne (vers 1495), elle est toute à l'image de l'orgueil du personnage :

« La monture de cette admirable épée est de cuivre doré relevé de filets d'argent formant de petits rinceaux fleuronnés. Le fond sur lequel ils se moultent en ferme saillie est chargé d'émail translucide disposé alternativement par taches bleues d'azur et vert clair. Le centre du pommeau présente, dans une petite rosace émaillée de ces deux couleurs, cinq points d'émail rouge rangés en cercle.»²¹.

Les forgeurs et les fourbisseurs sont à l'honneur, et parfois même anoblis. François I^{er} arme chevalier et gratifie d'un collier d'or Serafino de Brescia qui lui a offert un estoc.

En perdant sa fonction militaire - ceci au profit des armes à feu -, l'épée enregistre au XVI^e siècle un glissement de valeur : elle devient symbole de prestige social, objet esthétique de parade représentatif d'une élite (nobles et militaires surtout). Cependant, chacun s'arroge le droit de la porter. On l'affiche dès lors sur le vêtement de ville, accrochée à l'horizontale à un ceinturon au côté gauche, engagée dans un fourreau de bois recouvert de parchemin ou de papier puis d'un tissu de soie, de toile, de drap

²¹ Edouard de BEAUMONT, *La Fleur des Epées*, 1884.